



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Musees : Essonne

Question écrite n° 924

Texte de la question

M Bernard Lefranc appelle l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur l'état d'abandon du Musée français de la photographie de Bievres (Essonne), qui possède une collection exceptionnelle d'appareils photographiques et pour lequel la réalisation de travaux de rénovation est devenue indispensable. De façon plus générale, il lui demande quels moyens il entend mettre en œuvre pour favoriser le développement de la photographie en tant qu'art.

Texte de la réponse

Reponse. - Loin de se trouver à l'état d'abandon, le Musée français de la photographie de Bievres, établissement départemental, va bénéficier, grâce aux concours du département de l'Essonne et de l'Etat, d'une installation de haut niveau dans un nouveau bâtiment. Après la décision du département, en décembre 1984, de créer ce musée, l'Association du Musée français de la photographie lui a fait don, en janvier 1986, de ses collections, sous réserve que la construction du musée soit réalisée d'ici à 1993. Le département a financé une étude de faisabilité et une étude de muséographie, qui ont obtenu l'approbation du conseil général en 1987, pour un montant de travaux de 53 456 000 francs. Le département a en même temps acquis les terrains nécessaires, d'une superficie de 51 664 mètres carrés, sur les communes de Bievres, Le Petit-Clamart et Chatenay-Malabry. Un concours d'architectes est actuellement en cours, une première sélection de candidats a eu lieu le 27 juillet, et il déterminera les tranches fonctionnelles de travaux qui débiteront en 1989. Le département a inscrit à son budget les crédits nécessaires et il est prévu une participation de l'Etat de l'ordre de 40 p 100, dans la mesure de ses disponibilités budgétaires. La création de cet établissement de niveau international, ajoutée aux activités de la Bibliothèque nationale, du Musée national d'art moderne, des autres musées et galeries d'exposition spécialisés (notamment à Chalon-sur-Saône, Arles, Toulouse), du Centre national de la photographie et de la Fondation nationale de la photographie, constituera un moyen supplémentaire considérable pour le développement en France de la photographie en tant qu'art.

Données clés

Auteur : [M. Lefranc Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 924

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2219